

Décision 93/591/CE du Conseil relative à sa dénomination (8 novembre 1993)

Légende: Décision 93/591/CE du Conseil, du 8 novembre 1993, relative à sa dénomination suite à l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 16.11.1993, n° L 281. [s.l.]. ISSN 0378-7052.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/decision_93_591_ce_du_conseil_relative_a_sa_denumeration_8_novembre_1993-fr-8265d455-3d9b-4034-aa05-09a4624e838d.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Décision du Conseil, du 8 novembre 1993, relative à sa dénomination suite à l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne (93/591/CE)

Le Conseil est désormais dénommé « Conseil de l'Union européenne » et il est désigné comme tel, notamment dans tous les actes qu'il adopte y compris dans le cadre des titres V et VI du traité sur l'Union européenne; ainsi, les déclarations politiques que le Conseil adopte au titre de la politique étrangère et de sécurité commune sont faites au nom de « l'Union européenne ».

Fait à Bruxelles, le 8 novembre 1993.

Par le Conseil
Le président
W. CLAES